

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 7 avril 2020, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruitier)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Est absente en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement sur tout le territoire québécois dans le cadre de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) : Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général
Monsieur Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Ouverture de la séance

À 19 h 30, madame la mairesse Sylvie Beaugard constate le quorum et déclare la séance ouverte.

160-04-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, le point affaires nouvelles demeurant ouvert.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2020
- 4.2.1 Révision du remboursement d'un montant supplémentaire à l'échéance d'une dette
- 4.2.2 Taux d'intérêt et pénalités temporaires applicables aux taxes et autres créances impayées
- 4.3.1 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre de l'achat de modules de jeux 5-12 ans au parc des Colibris
- 4.3.2 Adjudication de contrat – Fourniture d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement (Appel d'offres no 02-INF-P-20)
- 4.3.3 Adjudication de contrat – Fourniture d'une déneigeuse à trottoirs sur pneus (Appel d'offres no 03-INF-P-20)

- 4.3.4 Désignation d'un projet prioritaire afin de tenir une consultation écrite en remplacement de la procédure d'enregistrement
- 5.1 Adoption - Règlement numéro 1869-01-2020 modifiant le règlement 1869 décrétant une dépense et un emprunt de 1 190 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de réfection du rang St-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert
- 5.2 Avis de motion - Règlement concernant la division du territoire de la ville de Cowansville en six districts électoraux
- 5.3 Adoption du projet de règlement – Règlement concernant la division du territoire de la ville de Cowansville en six districts électoraux
- 5.4 Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 1887 concernant l'utilisation du mobilier urbain durant l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19
- 6.1 Approbation des comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme
- 6.2 Demande d'occupation du domaine public / Lot 3 606 413, rue Principale (face au numéro civique 126 – Resto-bar Pub Principal) / Requête 2020-0273
- 6.3 Demande d'occupation du domaine public / Lot 3 606 413, rue Principale (face au numéro civique 140 – Restaurant Rendez-vous Café) / Requête 2020-0323
- 6.4 Autorisation de dépenses – Fonds réservés au stationnement à réinvestissement local – Achat et installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques
- 6.5 PIIA 2020-025 / rue Juliette-Huot – **Ce point a été reporté à une séance ultérieure**
- 6.6 PIIA 2020-017 / 131 & 135 rue de l'Arctique
- 6.7 PIIA 2020-018 / 107 & 111 rue de l'Arctique
- 6.8 PIIA 2020-019 / 262 rue de l'Arctique
- 6.9 PIIA 2020-023 / 115 & 119 rue de l'Arctique
- 6.10 Suivi PIIA 2020-003 / 519 rue Principale
- 6.11 Autorisation d'utilisation du terrain occupé par le Musée Bruck (225, rue Principale) aux fins d'aménagement d'un jardin collectif
- 7.1 Aide financière AIRRL-2018-487 - Report des travaux
- 7.2 Aide financière RIRL-2016-300 B, C et D - Report des travaux
- 8.1 Appui au Club de curling cowansville
- 9.1 Adoption - Plan de mesures d'urgence
- 9.2 Autorisation de signature de la lettre d'entente avec l'Association des pompiers de Cowansville
- 9.3 Suspension de certaines obligations du Service de sécurité incendie découlant du schéma de couverture de risques incendie – Force de frappe
- 13.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

161-04-2020 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2020

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

La mairesse s'adresse aux citoyens pour faire état de la situation en lien avec le COVID-19 (Coronavirus). En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue à huis clos, mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance, les réponses seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance.

162-04-2020

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2020

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

163-04-2020

Révision du remboursement d'un montant supplémentaire à l'échéance d'une dette

Considérant la résolution 157-03-2020 adoptée par le conseil municipal le 16 mars 2020;

Considérant que la Ville possède un emprunt au montant de 2 384 000 \$ venant à échéance le 19 mai 2020 pour un emprunt contracté le 19 mai 2015 en vertu des règlements 1653, 1652,1777, 1804, 1775, 1751, 1711, et 1679;

Considérant qu'une émission d'obligation pour le refinancement et du nouveau financement est prévue le 19 mai 2020;

Considérant que certains évènements non prévus pouvant affecter le budget de la Ville ont eu lieu depuis l'adoption de la résolution 157-03-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De corriger le montant affecté au remboursement de la dette par la résolution 157-03-2020 afin d'affecter au remboursement de la dette venant à échéance 19 mai 2020 un montant supplémentaire de 48 500 \$, dont 39 841 \$ provient du fonds général d'administration et 8 659 \$ du solde disponible des règlements d'emprunts fermés.

Adoptée à l'unanimité

164-04-2020

Taux d'intérêt et pénalités temporaires applicables aux taxes et autres créances impayées

Considérant que la résolution 510-12-2018 prévoit que toutes les taxes, tarifs et autres créances portent intérêt à un taux de 7 % par année à partir de l'expiration du délai pendant lesquels ils doivent être payés et qu'une pénalité de 0,5 % du

principal impayé par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année s'ajoute;

Considérant que conformément à l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes*, le taux d'intérêt est de 5 % par an;

Considérant que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De fixer le taux d'intérêt et la pénalité applicable sur toutes les taxes, tarifs et autres créances exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour, à 0 % par an.

De maintenir ce taux jusqu'au 22 juin 2020 et de confirmer qu'à l'expiration de ce délai les taux d'intérêt et de pénalités de la résolution 510-12-2018 s'appliquent.

Adoptée à l'unanimité

165-04-2020

Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre de l'achat de modules de jeux 5-12 ans au parc des Colibris

Considérant que la Ville veut procéder à l'achat de modules de jeux 5-12 ans au parc des Colibris;

Considérant que conformément à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre de tout appel d'offres;

Considérant que le conseil doit approuver les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères, lesquels sont intégrés à la grille d'évaluation qui sera jointe aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser l'utilisation de la grille suivante d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre de l'achat de modules de jeux 5-12 ans pour le parc des Colibris.

ITEM	CATÉGORIE	POINTAGE	NOTE
1	Valeur des jeux		
1.1	Fonction ludique(respect thématique)	5	
1.2	Fonction psychomotrice	5	
1.3	Capacités motrices	5	
1.4	Capacités cognitives	5	
1.5	Capacités imaginatives	5	
1.6	Capacités sociales	5	

	Total de l'item 1	30	
2	Aménagement, design et esthétique		
2.1	Originalité	5	
2.2	Diversité	5	
2.3	Approbation de l'espace	5	
2.4	Architecture et dynamisme de la structure	5	
2.5	Effet visuel d'ensemble	5	
2.6	Clientèle	5	
	Total de l'item 2	30	
3	Qualité du fournisseur		
3.1	Qualité du produit	10	
3.2	Qualité de service	5	
3.3	Service après-vente	5	
	Total de l'item 4	20	
4	Présentation de l'offre de service		
4.1	Organisation de l'information	10	
4.2	Qualité de la présentation	10	
	Total de l'item 4	20	
Grand total		100	

Adoptée à l'unanimité

166-04-2020

Adjudication de contrat – Fourniture d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement (Appel d'offres no 02-INF-P-20)

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations doit remplacer un camion actuellement hors service;

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations requiert un camion possédant un tel équipement afin de permettre le transport de matériaux tels la pierre, l'asphalte, la terre, le sable ainsi que la collecte des gros rebuts, les résidus verts, les boues d'épuration et le conteneur de verre;

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la *Fourniture d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement*, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'un seul (1) soumissionnaire a déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

Soumissionnaires	Prix
Métal Pless Inc	328 484.72 \$

Considérant qu'après analyse, la soumission s'est avérée conforme aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Considérant les circonstances actuelles, et que le délai de livraison du camion ne requiert plus la même importance, un rabais de 700,00 \$ a été accordé par le soumissionnaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la *Fourniture d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement* au seul soumissionnaire conforme, soit Métal Pless Inc. pour un montant de 327 784.72 \$, taxes incluses, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offres, et ce, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 1884 par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le Règlement d'emprunt 1884 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 3 400 000 \$.

Que le terme de remboursement de cet emprunt en vertu du règlement 1884 soit de 8 ans.

Adoptée à l'unanimité

167-04-2020

Adjudication de contrat – Fourniture d'une déneigeuse à trottoirs sur pneus (Appel d'offres no 03-INF-P-20)

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'une déneigeuse à trottoirs sur pneus, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

Soumissionnaires	Prix
Cubex Limitée	137 464,00 \$
FST Canada Inc. o/s Équipement Joe Johnson	141 224,99 \$

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture d'une déneigeuse à trottoirs sur pneus au plus bas soumissionnaire conforme, soit Cubex Limitée pour un montant de 137 464,00 \$, taxes incluses, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de cette résolution à même le surplus accumulé affecté provenant de la résolution 303-07-2019 pour une somme de 75 000 \$ et que le solde soit puisé à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

168-04-2020

Désignation d'un projet prioritaire afin de tenir une consultation écrite en remplacement de la procédure d'enregistrement

Considérant qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée;

Considérant que le conseil peut désigner un projet prioritaire, par un vote à la majorité des deux tiers, et ainsi remplacer le processus habituel de consultation ou d'enregistrement des personnes habiles à voter par une consultation écrite;

Considérant que cette consultation remplace la procédure référendaire et aucun registre n'est alors ouvert;

Considérant que la Ville a actuellement un projet subventionné pour la réfection du Rang St-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert.

Considérant que ce projet doit être payé par le biais du règlement d'emprunt numéro 1869;

Considérant que le coût des travaux estimé initialement a augmenté et que nous devons procéder à l'augmentation de l'emprunt pour être en mesure de les compléter;

Considérant que suivant une première demande de prolongation de délai effectuée par la Ville, le ministère des Transports du Québec impose que les travaux soient complétés avant la fin du mois d'août 2020 afin de maintenir la subvention accordée dans le cadre de ce projet découlant du *Programme d'aide à la voirie locale*, par son volet *Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)*;

Considérant que ladite subvention accorde à la Ville un montant maximal de 874 863 \$ et qu'il est important de s'assurer de respecter les conditions afin de conserver cet octroi;

Considérant les circonstances actuelles entourant la pandémie de la COVID-19;

Considérant que lorsque l'avis d'état d'urgence sanitaire sera levé, nous risquons d'être serrés dans le temps pour procéder aux appels d'offres requis ainsi qu'aux travaux dans les délais imposés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De désigner le projet d'augmentation du règlement d'emprunt parapluie numéro 1869 comme étant un projet prioritaire.

De remplacer la tenue du registre référendaire imposé par la loi par une consultation écrite, et ce, tel que permis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) suivant l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020. Un avis public préalable de 15 jours devra être publié en conformité avec les dispositions du *Règlement numéro 1876 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Cowansville* afin d'informer les citoyens de cette procédure, le tout tel qu'exigé par le MAMH.

Adoptée à l'unanimité

169-04-2020 **Adoption - Règlement numéro 1869-01-2020 modifiant le règlement 1869 décrétant une dépense et un emprunt de 1 190 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de réfection du rang St-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'avis de motion et présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 mars 2020 par la résolution 183-03-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1869-01-2020 modifiant le règlement 1869 décrétant une dépense et un emprunt de 1 190 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de réfection du rang St-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert*.

Adoptée à l'unanimité

170-04-2020 **Avis de motion - Règlement numéro 1886 concernant la division du territoire de la ville de Cowansville en six districts électoraux**

Madame la conseillère Marie-France Beaudry donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1886 concernant la division du territoire de la ville de Cowansville en six districts électoraux*. Ledit règlement a pour objet de diviser le territoire de la ville en six districts électoraux, chacun représenté par un conseiller municipal, et délimiter ces districts de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité soci-économique.

171-04-2020 **Adoption du projet de règlement – Règlement numéro 1886 concernant la division du territoire de la ville de Cowansville en six districts électoraux**

Considérant que, selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Ville de Cowansville doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

Considérant que le Conseil municipale juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25 %) pourcent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 7 avril 2020 par la résolution 169-04-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'adopter le projet de *Règlement numéro 1886 concernant la division du territoire de la ville de Cowansville en six districts électoraux*.

Adoptée à l'unanimité

- 172-04-2020** **Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 1887 concernant l'utilisation du mobilier urbain durant l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19**
- Monsieur le conseiller Philippe Mercier donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1887 concernant l'utilisation du mobilier urbain durant l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19*; Ce règlement a pour objet d'encadrer l'utilisation du mobilier urbain sur le territoire de la Ville pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.
- Monsieur le conseiller Philippe Mercier dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement numéro 1887 concernant l'utilisation du mobilier urbain durant l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19*.
- 173-04-2020** **Approbation des comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme**
- Considérant les réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 4 et 17 mars 2020;
- Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier
- Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin
- Et résolu :
- D'approuver les comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme des 4 et 17 mars 2020.
- Adoptée à l'unanimité
- 174-04-2020** **Demande d'occupation du domaine public / Lot 3 606 413, rue Principale (face au numéro civique 140 – Restaurant Rendez-vous Café) / Requête 2020-0323**
- Considérant la demande d'installation d'une terrasse commerciale temporaire par le restaurant Rendez-vous Café;
- Considérant que cette terrasse commerciale temporaire est installée annuellement et connaît du succès depuis 2014;
- Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme et du comité de sécurité routière émis à l'égard de la demande d'occupation du domaine public;
- Considérant que le projet rencontre le Plan stratégique de développement durable 2019-2023 de Cowansville par la stratégie suivante : *Créer un centre-ville attractif adapté aux besoins des citoyens, des touristes et de la région*;
- Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry
- Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier
- Et résolu :
- D'approuver la demande d'occupation du domaine public, relative à la propriété publique « rue Principale », face au numéro civique 140, lot 3 606 413 du cadastre du Québec, afin de permettre, après l'obtention d'un permis, l'installation temporaire pour l'été 2020 d'un aménagement démontable de terrasse extérieure commerciale sur la voie publique, au propriétaire du restaurant Rendez-vous Café.

175-04-2020

Demande d'occupation du domaine public / Lot 3 606 413, rue Principale (face au numéro civique 140 – Restaurant Rendez-vous Café) / Requête 2020-0323

Considérant la demande d'installation d'une terrasse commerciale temporaire par le restaurant Rendez-vous Café;

Considérant que cette terrasse commerciale temporaire est installée annuellement et connaît du succès depuis 2014;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme et du comité de sécurité routière émis à l'égard de la demande d'occupation du domaine public;

Considérant que le projet rencontre le Plan stratégique de développement durable 2019-2023 de Cowansville par la stratégie suivante : *Créer un centre-ville attractif adapté aux besoins des citoyens, des touristes et de la région;*

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver la demande d'occupation du domaine public, relative à la propriété publique « rue Principale », face au numéro civique 140, lot 3 606 413 du cadastre du Québec, afin de permettre, après l'obtention d'un permis, l'installation temporaire pour l'été 2020 d'un aménagement démontable de terrasse extérieure commerciale sur la voie publique, au propriétaire du restaurant Rendez-vous Café.

Des frais de 100 \$ pour fin d'occupation périodique sont prévus, et ce, tel que prescrit au règlement numéro 1883 sur les tarifs 2020.

L'occupation du domaine public, face au 140 rue Principale, est autorisée pour l'été 2020 uniquement.

Le tout, tel qu'apparaissant sur le montage photo portant le titre « Demande d'occupation du domaine public / Lot 3 606 413, rue Principale / Rendez-vous Café, 140 rue Principale », daté du 14 février 2020, et soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

176-04-2020

Autorisation de dépenses – Fonds réservés au stationnement à réinvestissement local – Achat et installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques

Considérant la résolution 017-03-2017 autorisation la création d'un stationnement à réinvestissement local au centre-ville;

Considérant qu'un montant de près de 29 000 \$ est disponible dans le fonds de réserve;

Considérant qu'il y a eu rencontre et consultation auprès des commerçants pour choisir le projet d'investissement et qu'un des choix finaux est l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'autoriser un montant estimé de 10 000 \$ pour l'achat et l'installation de deux bornes de recharge sur piédestal de type SmartTwo du réseau Circuit électrique.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé affecté réservé au stationnement à réinvestissement local.

Adoptée à l'unanimité

177-04-2020

PIIA 2020-017 / 131 & 135 rue de l'Arctique

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-017 relative à la future propriété sise au 131 & 135 rue de l'Arctique, lots 6 314 549 et 6 314 550 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de type jumelé, de 1 étage.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2020-017 / 131 & 135 rue de l'Arctique », datés du 4 mars 2020, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

178-04-2020

PIIA 2020-018 / 107 & 111 rue de l'Arctique

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-018 relative à la future propriété sise au 107 & 111 rue de l'Arctique, lots 6 314 555 et 6 314 556 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de type jumelé, de 1 étage, avec garage intégré.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2020-018 / 107 & 111 rue de l'Arctique », datés du 4 mars 2020, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

179-04-2020

PIIA 2020-019 / 262 rue de l'Arctique

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-019 relative à la future propriété sise au 262 rue de l'Arctique, lot 5 034 715 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage avec garage intégré.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2020-019 / 262 rue de l'Arctique », datés du 4 mars 2020, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

180-04-2020 **PIIA 2020-023 / 115 & 119 rue de l'Arctique**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-023 relative à la future propriété sise au 115 & 119 rue de l'Arctique, lots 6 314 553 et 6 314 554 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de type jumelé, de 1 étage.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2020-023 / 115 & 119 rue de l'Arctique », datés du 4 mars 2020, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

181-04-2020 **Suivi PIIA 2020-003 / 519 rue Principale**

Considérant l'avis favorable de façon majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la demande de suivi PIIA 2020-003 en date du 24 mars 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de suivi PIIA 2020-003 relative à la propriété sise au 519, rue Principale, lot 3 356 372 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification à la demande initiale touchant les ouvertures (portes & fenêtres) du bâtiment.

Le tout tel qu'apparaissant aux documents portant le titre « Suivi PIIA 2020-003 / 519 rue Principale », datés du 16 mars 2020 et soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

182-04-2020

Autorisation d'utilisation du terrain occupé par le Musée Bruck (225, rue Principale) aux fins d'aménagement d'un jardin collectif

Considérant que le comité vert a présenté un projet de jardin collectif, à être aménagé sur la partie vacante de l'immeuble occupé par le Musée Bruck (225, rue Principale), face au boulevard de Dieppe; Considérant que le projet permettra d'offrir une nourriture saine à une partie de la population;

Considérant que la partie vacante du terrain visé est occupée par un jardin maintenant en friche et laissée à l'abandon, et que le projet de jardin collectif vient revitaliser cette partie de l'immeuble;

Considérant que le projet de jardin collectif s'inscrit dans la stratégie 4.1.3 (Développer l'accès à une nourriture saine et locale) du plan stratégique de développement durable 2019-2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le comité vert à utiliser la partie arrière vacante de l'immeuble situé au 225, rue Principale, soit la partie adjacente au boulevard de Dieppe, pour l'aménagement d'un jardin collectif;

De mettre à la disposition du comité vert : l'aide ponctuelle des services de la Ville pour une aide en horticulture, un espace fermé pour la disposition des outils de jardinage (si disponible), ainsi que l'aide du Service des infrastructures et des immobilisations pour l'aménagement du jardin (selon les disponibilités des employés).

Adoptée à l'unanimité

183-04-2020

Aide financière AIRRL-2018-487 - Report des travaux

Considérant les travaux prévus sur les rues Albert et Brosseau;

Considérant le programme d'aide à la voirie locale accordée à la municipalité, soit l'aide financière AIRRL (Accélération des investissements sur le réseau routier local);

Considérant les circonstances actuelles entourant la pandémie de la COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement;

Considérant que les travaux de construction ont été temporairement suspendus;

Considérant la problématique pour la procédure d'adoption d'un règlement d'emprunt ainsi que pour l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de son intention de reporter et compléter les travaux de Réaménagement de la configuration de l'intersection de la rue Albert et du chemin Brosseau (dossier no AIRRL-2018-487) au plus tard le 31 décembre 2020.

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de son intention de présenter un nouvel échancier de

Réaménagement de la configuration de l'intersection de la rue Albert et du chemin Brosseau (dossier no. AIRRL-2018-487) avant la fin de l'année financière 2020, si la réalisation des travaux s'avérait impossible considérant les circonstances entourant la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

184-04-2020 Aide financière RIRL-2016-300 B, C et D- Report des travaux

Considérant les travaux prévus sur le rang St-Joseph, la rue Albert et le chemin Fordyce;

Considérant le programme d'aide à la voirie locale accordée à la municipalité soit l'aide financière découlant du volet RIRL (Redressement des infrastructures routières locales);

Considérant que le projet de réfection du rang Saint-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert (dossier N° RIRL-2016-300-B, C et D) a d'abord été reporté en juin 2020, pour être complété en août 2020;

Considérant les circonstances actuelles entourant la pandémie de la COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement;

Considérant la problématique pour la procédure d'adoption d'un règlement d'emprunt ainsi que pour l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de son intention de reporter et compléter les travaux pour la Réfection du rang Saint-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert (dossier N° RIRL-2016-300-B, C et D) au plus tard le 31 décembre 2020.

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de son intention de présenter un nouvel échéancier pour la Réfection du rang Saint-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert (dossier N° RIRL-2016-300-B, C et D) avant la fin de l'année financière 2020, si la réalisation des travaux s'avérait impossible considérant les circonstances entourant la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

185-04-2020 Appui au Club de curling Cowansville

Considérant que le Club de curling de Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance et partenaires et qu'il agit en partenariat avec la municipalité;

Considérant que le Club de curling de Cowansville opère depuis 1964 et a comme but de promouvoir ce sport pour enfants, adultes et seniors;

Considérant que le projet est mis en œuvre dans notre collectivité rurale dont la population est inférieure à 150 000 habitants;

Considérant que le projet contribue à la pratique du sport dans la collectivité;

Considérant que le projet est réalisé dans le but de diminuer les coûts de chauffage des lieux;

Considérant qu'advenant l'acceptation du projet présenté par le Club de curling au Fonds AgriEsprit de FAC, cette dernière versera à la Ville le montant de la subvention accordé au Club de curling;

Considérant que la Ville s'engage à remettre au Club de curling le montant de la subvention versée par le Fonds AgriEsprit de FAC destinée à l'organisme, et ce, sur réception;

Considérant que la Ville s'engage à signer tout document nécessaire afin de confirmer son appui au Club de curling;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal d'appuyer par résolution la demande du Club de curling Cowansville au Fonds AgriEsprit de FAC;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'appuyer la demande du Club de curling Cowansville au Fonds AgriEsprit de FAC.

D'autoriser le directeur ou le directeur adjoint du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la ville, tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De verser à l'organisme la subvention reçue, s'il y a lieu, dans le cadre du Fonds AgriEsprit de FAC.

Adoptée à l'unanimité

186-04-2020

Adoption - Plan de mesures d'urgence

Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Considérant que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Considérant que le conseil municipal de Cowansville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Considérant que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Considérant que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter le plan de mesures d'urgence de la municipalité préparé par Priorité StratJ, tel que soumis.

De nommer le coordonnateur des mesures d'urgence à titre de responsable de la mise à jour et de la révision du plan de mesures d'urgence.

D'abroger tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité

187-04-2020 **Autorisation de signature de la lettre d'entente avec l'Association des pompiers de Cowansville**

Considérant qu'une entente de travail a été signée entre les parties le 10 novembre 2017 et qu'elle est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022;

Considérant que ladite entente ne prévoit pas la possibilité d'embaucher des pompiers temporaires;

Considérant que les parties ont manifesté leur désir de modifier cette entente de travail;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente avec l'Association des pompiers de Cowansville, et ce, afin d'ajouter les articles nécessaires à l'entente actuellement en vigueur afin d'y inclure les pompiers temporaires.

Adoptée à l'unanimité

188-04-2020 **Suspension de certaines obligations du Service de sécurité incendie découlant du schéma de couverture de risques incendie – Force de frappe**

Considérant que le schéma de couverture de risques incendie prévoit des mesures relatives à la force de frappe que le service de sécurité incendie doit respecter;

Considérant les circonstances entourant la pandémie de la COVID-19;

Considérant que les effectifs pompiers pourraient être grandement affectés et ne pas être en mesure de répondre aux actions 28 et 29 du schéma de couverture de risques incendie en ce qui a trait à la force de frappe;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De suspendre jusqu'à nouvel ordre les obligations de la municipalité relatives aux actions 28 et 29 découlant du schéma de couverture de risques incendie.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Statistiques – Permis de construction – Mars 2020

Dépôt de la liste du mouvement de personnel de la Ville

Dépôt du rapport des déboursés – Mars 2020

Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs

Dépôt du rapport des transferts budgétaires – Mars 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régional de comté de Brome-Missisquoi du 17 mars 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie Aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est du 3 mars 2020

Aucune période de questions ne fut tenue considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook.

189-04-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 14.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.